

INTERVIEW / PASCALE GAUTHIER, NOVELVY

« Retraite : le big-bang n'est pas pour demain »

2010, c'est la date butoir fixée par Nicolas Sarkozy **POUR REMETTRE À PLAT LES RETRAITES.** Plus qu'un brutal virage, une période transitoire est envisageable.

Propos recueillis par
PATRICIA ERB

Les Français sont inquiets pour l'avenir de notre système de retraite par répartition. Ces inquiétudes sont-elles fondées ?

Les Français ont compris que, si nous ne changeons rien, notre système de retraite ne suffira plus à couvrir les besoins à l'horizon 2020-2050. Et ils ont raison de s'en soucier. Cependant, la crainte de l'abandon de notre schéma de retraite par répartition me semble infondée. Notre culture sociale reste bel et bien le modèle par répartition et je n'ai rien entendu jusqu'à présent qui indique que les intentions soient différentes, même si Perp et Perco constituent un premier pas vers une retraite par capitalisation. L'autre inquiétude concerne le possible allongement de la durée de cotisation ou le report de l'âge de départ à la retraite. À l'appui de ces craintes, les exemples étrangers de retraite à 65 ou 67 ans. Mais on mélange les choses : 65 ans ou 67 ans, ce sont les âges requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Mais, selon les pays,



Pascale Gauthier, directrice du développement de Novelvy, conseil en stratégie de retraite.

il est possible de partir avant si la pension permet de faire face à ses besoins.

Pensez-vous que nous soyons à l'aube d'un véritable big-bang des retraites ?

Un big-bang, il en faut certainement un, pour trouver une solution au problème de financement des retraites ! Mais ça ne sera pas pour demain. Deux études (*), partant du constat que notre système actuel est trop complexe et ne permet aucune visibilité pour les personnes qui ont connu différents statuts au cours de leur carrière, préconisent de le modifier radicalement. Elles proposent de créer un système unifié de comptes individuels de cotisations, qui offrirait les mêmes droits à tous les travailleurs quel que soit leur statut (salariés du privé, fonctionnaires, professions libérales...). Pour redonner confiance aux Français dans notre système par répartition, l'accent est également mis sur la notion de contributivité : les droits à pension refléteraient l'effort de chacun. Ces études constituent de très bons outils de base pour mener des

réflexions sur les réformes à apporter à notre organisation de la retraite, mais nécessitent encore un certain nombre d'arbitrages sur des questions sociales comme la pénibilité du travail, l'emploi des seniors et des questions techniques : quel taux de cotisation pour alimenter le capital retraite de chacun ? Comment assurer la transition ? Autant de questions qui ne trouveront pas une réponse immédiate. Si l'on prend l'exemple de la Suède, la décision de modifier son système, prise en 1998, s'est mise en place progressivement jusqu'en 2014. C'est un big-bang, il est court, mais pas soudain.

Les personnes qui vont atteindre l'âge de 60 ans en 2010 sont-elles à l'abri de tout changement ?

Les personnes qui auront 60 ans avant le 30 novembre 2010 savent d'ores et déjà quelle sera leur pension. En revanche, pour ceux qui auront 60 ans en décembre 2010, s'ils entendent prendre leur retraite au 1^{er} janvier 2011, l'accord AGFF concernant les retraites complémentaires aura normalement été renégocié. Aujourd'hui, on ne peut prévoir quelle sera l'issue de la négociation entre partenaires sociaux. Mais il n'est pas exclu qu'ils préfèrent attendre d'avoir une vision globale sur l'évolution de notre système avant de renégocier l'accord. ■

(*) « Pour un nouveau système de retraite, des comptes individuels de cotisations financés par répartition », Antoine Bozio, Thomas Piketty, octobre 2008. « Réforme des retraites : vers un big-bang ? » Jacques Bichot, mai 2009.